

TECHNICIEN INFORMATIQUE

Mission :

Assurer la maintenance du matériel informatique, la mise à niveau des systèmes d'exploitation, l'assistance et l'appui aux utilisateurs.

Activités Principales :

- Programmer et codifier les composants logiciels des applications informatiques ;
- Produire la documentation relative aux différents programmes rédigés ;
- Réaliser les déploiements des applications informatiques et l'installation des logiciels et des systèmes d'exploitation ;
- Assurer le suivi de transfert de données ainsi que les sauvegardes des bases de données ;
- Assurer la maintenance du matériel informatique ;
- Assurer le suivi et le diagnostic des incidents et la mise en œuvre des mesures correctives prévues.